



**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- La demande concerne l'immeuble constitué du lot 5 799 291, situé au 539, rue des Pins, dans la zone RFVR-3.

La demande consiste à autoriser l'aménagement d'une piscine en cour avant alors que selon l'article 25 du *Règlement de zonage n° 474*, les piscines ne sont pas permises dans la cour avant.

Cette demande a pour effet de permettre l'aménagement d'une piscine hors terre de 21 pieds de diamètre, implantée en cour avant, soit à environ 14,06 mètres de l'emprise de la rue des Pins.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 4 NOVEMBRE 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe